

## LEXIQUE

**Affrètement au tour de rôle** : système qui a pris fin en janvier 2000. Il consistait à répartir dans une bourse d'affrètement, à des prix fixés préalablement et selon des conditions affichées, les demandes de transport émanant de la clientèle, selon le rang dans lequel les bateaux étaient disponibles après leur déchargement. Les transporteurs étaient invités, dans l'ordre de leur inscription au tour de rôle, à choisir successivement un transport parmi ceux offerts. Ceux qui ne choisissaient pas conservaient néanmoins le bénéfice du rang de leur inscription.

**Alternat** : sens unique alterné sur une portion de voie fluviale

**Atterrissement** : amas de terres et de sables apportés par les eaux ; l'atterrissement est une phase naturelle de l'évolution des roselières vers un milieu fermé

**Automoteur** : bateau de navigation intérieure motorisé

**Barge** : grande péniche largement ouverte sur la partie supérieure ; elles sont rassemblées en convois dont le déplacement est assuré par un pousseur

**Batillage** : succession des vagues provoquées, le long des berges d'un cours d'eau ou d'un canal, par le passage d'un bateau ou par le vent

**Benthique** : caractérise les organismes vivant au fond des cours d'eau, lacs, rivières et mer

**Bief** : portion d'un canal ou d'un cours d'eau canalisé comprise entre deux écluses

**Biotope** : aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions écologiques particulières (sol, climat ...), servant de support physique à des organismes

**Biodiversité** : caractéristique d'un milieu, dépendant du nombre d'espèces animales et végétales présentes et de leur abondance respective

**Coléoptères** : ordre d'insectes à métamorphose complète, pourvu de pièces buccales broyeuses et d'ailes postérieures membraneuses protégées au repos par une paire d'élytres rigides, tel que le hanneton, le charançon, la coccinelle

**Conférence européenne des ministres des Transports (CEMT)** : organisation intergouvernementale créée par un protocole signé à Bruxelles le 17 octobre 1953 ; elle vise à faciliter le développement des transports intérieurs européens d'importance internationale

**Convois poussés** : unités fluviales constituées d'une ou plusieurs barges (pouvant le cas échéant être des automoteurs reconvertis) et d'un pousseur

**Crue centennale** : crue dont la probabilité d'apparition au cours d'une année est de 0,01, soit un risque sur 100

**Darse ou Darce** : bassin, en particulier d'un port méditerranéen

**Débit réservé** : débit minimum de la rivière, indispensable à son écosystème, égal à 10 % du débit moyen ( cf. loi Pêche de 1984)

**Diptères** : ordre d'insectes pourvu d'une seule paire d'ailes membraneuses (la seconde paire étant transformée en balanciers servant à l'équilibrage en vol), à pièces buccales piqueuses ou suceuses, tel que la mouche, le moustique ou le taon

**Ecluse jumelée** : écluse comprenant deux sas et permettant le passage simultané de deux bateaux, un par sens, la vidange d'un sas remplissant l'autre (d'où une réduction de 50 % de la consommation d'eau).

**Espèces polyphages des eaux dormantes** : espèces peu exigeantes et opportunistes ; leur régime est omnivore et elles tolèrent diverses formes de pollution et de dégradation physique du milieu

**Etiage** : basses eaux d'une rivière

**Eutrophisation :** désoxygénation des eaux profondes liée à l'accumulation de débris organiques putrescibles dans les eaux stagnantes, particulièrement sensible en été, lorsque la température de l'eau augmente

**Fascines :** Technique de génie végétal : des branches sont tressées entre des pieux de bois puis des fagots de jeunes pousses sont posés derrière ce tressage, pour protéger la berge de l'érosion de l'eau.

**FITTVN :** fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables ; fonds extra-budgétaire créé par l'article 37 de la loi n° 95-115 (dite loi Pasqua) afin de permettre le financement des infrastructures de transport. Il est alimenté par deux taxes, l'une sur les kilowattheures des ouvrages hydroélectriques, l'autre sur les péages autoroutiers<sup>361</sup>. « A la suite de réserves émises par la Cour des Comptes et par la mission d'évaluation et de contrôle quant au manque de transparence et d'efficacité de la gestion des crédits, le FITTVN a été supprimé le 31 décembre 2000. »<sup>362</sup> Les taxes qui le finançaient et les crédits ont, à partir de 2001, été budgétisés dans le budget des transports, sur plusieurs lignes budgétaires.

**FNADT :** le fonds national d'aménagement et de développement du territoire créé par la loi du 4 février 1995 apporte, en investissement comme en fonctionnement, le soutien de l'Etat aux opérations dont la réalisation est essentielle à la réussite d'un projet territorial et intervient en complément des fonds publics et privés mobilisés pour ces opérations. Il est composé de deux sections, l'une générale, l'autre locale, financées par le budget du ministère en charge de l'aménagement du territoire. La section locale du FNADT est composée d'une partie contractualisée, participant au financement de la part Etat du volet territorial des contrats de plan Etat-Région et d'une partie non contractualisée destinée au financement des opérations d'aménagement et de développement durable promues par les acteurs locaux, notamment dans le cadre intercommunal.

**Freycinet :** Le plan Freycinet, du nom du Ministre des travaux publics de la III<sup>ème</sup> république qui l'a initié, a été adopté le 5 août 1879. Il visait à porter à un gabarit convenable les canaux et à aménager les zones d'activités rentables, en reliant ces dernières, au besoin, à la voie d'eau. Les péniches de 38,50 mètres, chargées à 250 – 350 tonnes peuvent seules aujourd'hui emprunter les canaux au gabarit Freycinet (petit gabarit actuel).

**Gabarit A+ et B1 :** Le gabarit ferroviaire A+ ne permet par le transit de convois ayant une hauteur latérale supérieure à 3,9 mètres sur la face supérieure du rail, pour des largeurs de 2,5 mètres. La taille habituelle des camions circulant aujourd'hui en Europe est de 4 mètres de haut et de 2,60 mètres de large, d'où la nécessité de porter le gabarit des tunnels ferroviaires à la norme B1 (anciennement B+), qui dégage 4,18 mètres sur 2,66 mètres. Cette mise au gabarit B1 concerne donc plus spécialement les grands itinéraires trans-européens pour le ferroutage et le transport de grands conteneurs.

**Hélophytes :** plante affrontant l'hiver avec sa seule souche enracinée dans la vase, alors qu'en phase de végétation, elle développe un appareil aérien dépassant la surface de l'eau (e.g. les Massettes – *Thypha*)

**Hémiptères :** super-ordre d'insectes possédant un rostre terminé par des pièces buccales servant à piquer et à sucer ; il est décomposé en deux ordres, les hétéroptères et les homoptères, différenciables en fonction de leurs ailes antérieures

**Hétéroptères :** ordre d'insectes hémiptères, dont les ailes antérieures sont coriaces à l'avant et membraneuses à l'arrière (e.g. punaise, gerris ...)

**Hinterland :** ensemble des régions situées en arrière d'un port maritime et reliées à ce port par des voies navigables

**Homoptères :** ordre d'insectes hémiptères, dont les ailes antérieures sont de texture homogène (e.g. cigale, puceron, cochenille ...)

---

<sup>361</sup> 0,69€ par kilomètre **Source :** Livre blanc *La politique européenne des transports à l'horizon 2010 : l'heure des choix* (Commission européenne, 2001), page 69

<sup>362</sup> **Source :** *Les comptes des transports en 2001* (DAEI/SES-Insee, septembre 2002), page 174

**Hydrophytes** : plante dont le système de végétation ne dépasse jamais la surface de l'eau (e.g. les nénuphars)

**Ilménite** : oxyde naturel de fer et de titane ( $\text{FeTiO}_3$ )

**Intermodalité** : utilisation de plusieurs modes de transport pour un même transport de marchandises

**Interopérabilité** : aptitude d'un réseau de transports à permettre la circulation sans rupture de charge

**LOLF** : La loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001 (2001-692) définit un nouveau cadre juridique, qui réforme en profondeur la gestion publique. 45 missions de budgets permettent d'identifier une politique de l'Etat. Chaque mission englobe plusieurs programmes, eux-mêmes segmentés en actions, qui regroupent les crédits ayant la même finalité. Les 149 programmes constituent le cadre de la gestion opérationnelle des politiques publiques. Au sein de ces derniers, les crédits sont globalisés et peuvent donc être redistribués d'un titre à l'autre et entre actions. En contrepartie, les gestionnaires sont responsables devant le Parlement des engagements qu'ils ont pris sur des objectifs.

**Natura 2000** : Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne. Il assurera le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes dites "Oiseaux" et "Habitats" de 1979 et 1992.

**Office national de la navigation** : établissement public mis en place par l'article 67 de la loi de finances du 27 février 1912 ; il sera supprimé et remplacé dans le cadre de la loi de finances pour 1992 par Voies Navigables de France

**Palustre** : qui vit ou croît dans les marais

**Partenariat public-privé (PPP)** : ils ont pour objectif de fournir des services publics avec la participation et l'aide financière du secteur privé

**Platis** : milieu aquatique peu profond, généralement situé près des berges et favorable à la faune et à la flore aquatique

**Pousseur** : bateau à moteur utilisé exclusivement pour le poussage

**Rescindement** : modification du tracé des berges au niveau des courbes d'une rivière aménagée pour faciliter la navigation des convois

**Réseau transeuropéen de transport (RTE-T)** : l'importance des réseaux transeuropéens (transport, énergie et télécommunications) a été reconnue pour la première fois dans le traité de Maastricht, puisque ces réseaux d'infrastructure sont le complément du marché unique. Le Traité sur l'Union européenne confie ainsi à la Communauté la tâche de contribuer à l'établissement et au développement de ces réseaux.

**Rhizosphère** : La rhizosphère est une zone d'interactions entre la plante, la microflore et le sol. Développé dans les années 90, le procédé d'épuration par rhizosphère consiste à implanter des roseaux sur des aires de lagunage. Le procédé reproduit le dynamisme autorégulateur d'un véritable écosystème. Les roseaux amènent l'oxygène à travers leurs tiges dans leur système racinaire, ce qui crée les conditions optimales pour la croissance des bactéries. Ces dernières oxydent les impuretés qui se trouvent dans les eaux usées. Et comme le procédé se passe au niveau des racines, des zones aérobies et anaérobies coexistent, permettant des réactions chimiques de différents types et une croissance balancée des bactéries. Le procédé copie les processus autorégulateurs et simples de la nature. L'épuration a donc lieu en deux temps. L'eau usée pénètre horizontalement dans le système et traverse les rhizomes, se débarrassant de ses impuretés organiques. Les phosphates, les sulfures et les nitrates sont extraits des eaux usées et réduits à leurs formes élémentaires. Les métaux lourds sont précipités et fixés dans la matrice du substrat d'où ils peuvent être contrôlés. L'eau qui sort du bassin a été rendue conforme aux normes environnementales en vigueur, à travers un procédé respectueux de l'environnement.

**Ripisylve** : formation végétale arbustive ou arborée qui croît sur les rives d'un cours d'eau

**Rivulaire** : qui vit et croît dans les ruisseaux ou sur les bords des cours d'eau

**Taxon** : unité systématique dans une classification

**Tirant d'air** : hauteur totale des superstructures d'un navire

**Tirant d'eau** : distance verticale entre la flottaison d'un navire et le dessous de la quille

**Trichoptères** : ordre d'insectes à métamorphoses complètes, dont la larve, aquatique, s'entoure d'un fourreau protecteur (e.g. le phrygane)

**Vocabulaire spécifique à la voie d'eau** :



Source : Bibliographie, document 232

	Spits - Peniche : longueur 38,50 m / largeur 5,05 m / tirant d'eau 2,20 m / capacité de chargement 350 t 14x
	Kempenaar - campinois : longueur 63 m / largeur 6,60 m / tirant d'eau 2,50 m / capacité de chargement 550 t 22x
	Dortmunder : longueur 67 m / largeur 8,20 m / tirant d'eau 2,50 m / capacité de chargement 900 t 36x
	Bateau de transouillage (Ro-Ro) : longueur 110 m / largeur 11,40 m / tirant d'eau 2,50 m 72x
	Bateau citerne : longueur 110 m / largeur 11,40 m / tirant d'eau 3,50 m / capacité de chargement 3 000 t 120x
	Bateau Ro-Ro pour le transport de véhicules particuliers : longueur 110 m / largeur 11,40 m / tirant d'eau 2,20 m / capacité de chargement 600 t 600x
	Neo Kemp : longueur 63 m / largeur 7 m / tirant d'eau 2,50 m / capacité de chargement 32 EVP* 32x
	Bateau conteneur : longueur 110 m / largeur 11,40 m / tirant d'eau 3 m / capacité de chargement 200 EVP* 200x
	Bateau conteneur classe Jowl : longueur 135 m / largeur 17 m / tirant d'eau 3 m / capacité de chargement 470 EVP* 470x
	Convoi poussé (avec 4 barges) : longueur 193 m / largeur 22,80 m / tirant d'eau 2,50 / 3,70 m / capacité de chargement 11 000 tonnes 440x

\* EVP = Equivalent Vingt Pieds  
Source : IVE

Source : Bibliographie, document 251